



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2003/NGO/272
5 avril 2003

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-neuvième session
Point 10 de l'ordre du jour

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit* présenté par Médecins du Monde - International, organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif général

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la
résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 avril 2003]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les
services d'édition.

L'association Médecins du Monde se réjouit de la création du poste de Rapporteur Spécial sur le droit à la santé ; nous souhaitons vivement que cela puisse contribuer à promouvoir le droit à la santé dans le monde, et par là même, améliorer l'état de santé des populations les plus vulnérables.

Médecins du Monde est une organisation de solidarité internationale, à vocation médicale, qui soigne depuis plus de vingt ans les populations les plus vulnérables et témoigne des violations des droits humains. Notre mission est de permettre l'accès aux soins à ceux qui en sont exclus, et pour cette raison, nous sommes très heureux de lire dans le rapport de M. Paul Hunt, qu'une attention particulière sera portée aux problèmes de la pauvreté et de la discrimination.

A travers nos missions en France ou ailleurs, nous constatons en effet, que les exclus de l'accès aux soins sont souvent des personnes victimes de discrimination comme les minorités ethniques ou religieuses, ou encore des personnes stigmatisées comme les usagers de drogue, les sans abri ou les personnes infectées par le VIH/SIDA.

La pauvreté est un autre obstacle pour l'accès aux soins. Il est inadmissible que le coût trop élevé des systèmes de soins empêche des populations entières d'être en bonne santé. Nous constatons pourtant que le prix des médicaments ou d'une consultation prive souvent des populations d'une chance de guérir, quand bien même ce prix ne serait pas très élevé.

La marchandisation de la santé orchestrée par l'OMC à travers ses accords, notamment l'AGCS et l'ADPIC, nous inquiète particulièrement et nous sommes heureux de voir que ces questions figurent également dans les préoccupations du Rapporteur Spécial. La libéralisation des services de santé conduit souvent à leur démantèlement. Ce que l'on peut craindre de l'AGCS pour la santé apparaît déjà nettement dans certains pays du Sud où la libéralisation de ce secteur est avancée : les soins deviennent inaccessibles à une partie de la population ; les malades riches sont soignés par des prestataires privés étrangers, tandis que les pauvres doivent se débrouiller avec un service publique à l'abandon.

Le cas de l'Argentine est exemplaire et dans la plupart des pays soumis à l'ajustement structurel, on observe le même démantèlement des services sociaux, de santé notamment : l'équipement médical manque, les conditions de travail sont dramatiques, le personnel est peu ou pas payé, la qualité des soins curatifs et préventifs s'effondre.

L'accès aux médicaments génériques est encore entravé par les décisions de certains Etats de ne pas permettre l'importation de ces médicaments essentiels pour les pays qui n'ont pas de capacité de production pharmaceutique. Au vu de l'ampleur actuelle de la pandémie du SIDA, et en prévision de l'évolution catastrophique que devrait connaître ce fléau, il est intolérable que l'essentiel des 42 millions de personnes atteintes par la maladie ne puisse accéder aux traitement adéquats.

Pour toutes ces raisons, Médecins du Monde recommande au Rapporteur Spécial de faire en sorte que le droit du commerce et notamment les droits de propriété intellectuelle n'entravent pas le droit à la santé ; nous aspirons ainsi à ce que l'OMC soit contrainte par la Charte universelle des droits de l'homme. Nous serions heureux

de pouvoir aider le Rapporteur Spécial à évaluer l'impact de l'AGCS sur l'accès aux soins.

Médecins du Monde recommande également au Rapporteur Spécial de ne pas oublier les conséquences des conflits et des déplacements forcés sur la santé mentale des populations. Notre expérience auprès des populations éprouvées par la guerre (en Tchétchénie, au Rwanda, ou en ex-Yougoslavie par exemple) ou auprès de populations déplacées, nous conduit à considérer le psycho-trauma comme un véritable problème de santé.

Pour conclure, Médecins du Monde constate que le droit à la santé pour tous n'est respecté sur quasiment aucun des terrains où nous développons nos actions. L'association rappelle que ce droit fondamental, qui implique l'accès aux soins de santé, doit être appliqué universellement et demande solennellement à la Commission ainsi qu'au Rapporteur Spécial de faire en sorte que les Etats le mettent en œuvre et le fassent respecter.

Par ailleurs, nous rappelons la nécessité de créer un mécanisme qui permette la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels. Nous souhaitons donc que le groupe de travail mandaté par la Commission pour rédiger le projet de Protocole Facultatif s'acquitte de sa tâche afin que le Protocole Facultatif au PIDESC puisse être adopté rapidement.
